LE PIONNIER DU VERCORS

ORGANE DE L'AMICALE DES PIONNIERS DU VERCORS

N° 8 - Année 1947

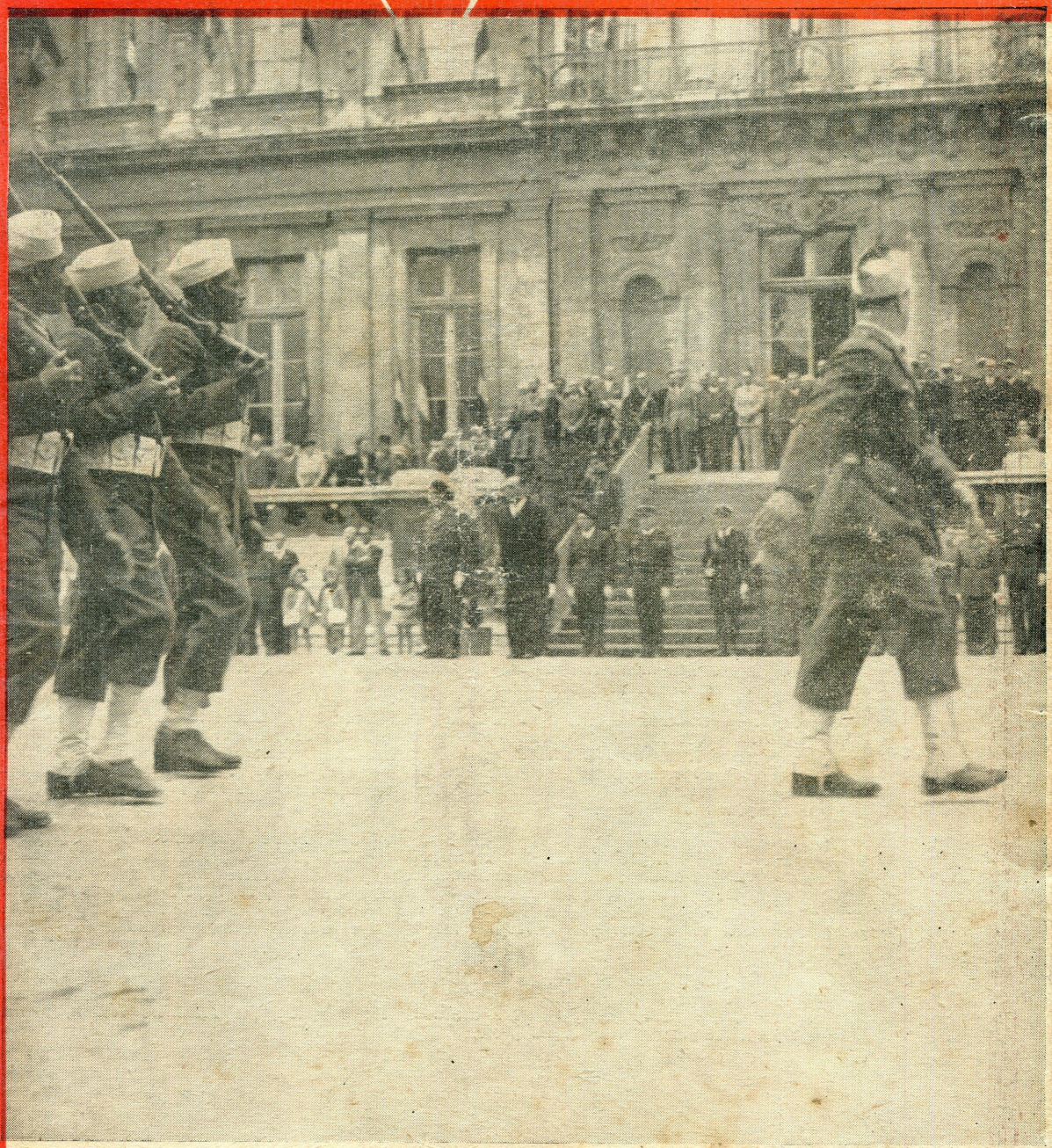

On a fêté partout en France le 2e anniversaire de la Victoire.
Souvenons-nous encore à quel prix elle a été acquise.

Pierre Brenier

Le PIONNIER du VERCORS

DIRECTION et ADMINISTRATION : 1, Rue de la Liberté, GRENOBLE

Téléph. 50.19 C. C. P. 2.127.15 Lyon

15 JUIN 1944

15 juin 1944. Près de 3 ans se sont écoulés depuis cette date tragique. Trois ans déjà que les hordes teutonnes, furieuses de se sentir narguées de si près par un ennemi qu'elles avaient le tort de mépriser, ivres de rage à la vue de nos trois couleurs flottant fièrement au sommet des Trois Pucelles et représentant pour nous l'espérance, la Liberté, la douceur de la vie dans notre beau pays, toutes choses qu'elles auraient voulu à jamais nous ravir, se sont ruées avec une supériorité numérique écrasante à l'assaut de nos positions de Saint-Nizier.

Trois ans se sont écoulées depuis cette journée, survenant cinq jours après le verrouillage du plateau et qui représentait vraiment le début de l'attaque allemande contre le plateau. Et malgré le temps écoulé, le souvenir en est toujours aussi vivace dans nos cœurs, la signification aussi nette dans nos esprits.

Aussi n'est-il pas un Pionnier qui n'aura à cœur, le 15 juin prochain, de commémorer le souvenir de ces journées au cours desquelles la Résistance du Vercors, bien qu'en définitive vaincue par le nombre, prit conscience de sa force, de ses possibilités, de la crainte qu'elle inspirait à l'ennemi.

Pour cette date seront terminés la construction et l'aménagement du cimetière de Saint-Nizier qui s'étendra à l'emplacement de ce petit éperon proche du hameau des Guillets qui fut alors le point névralgique des combats.

Le 15 juin a été choisi comme date de son inauguration, pour autant que les hautes personnalités pressenties pour présider à cette cérémonie puissent ce jour-là nous faire bénéficier de leur présence.

Le programme des manifestations fait actuellement l'objet de l'étude d'une commission spéciale désignée à cet effet et est déjà très avancée.

Reprenant la tradition établie l'an dernier de symboliser par une ceinture de feu la défense et l'encerclement du plateau, elle a prévu, pour le 14 juin au soir, l'embrasement de ces lieux historiques. Toutes les Sections de Pionniers auront à concourir à la réussite de cette œuvre et vont être touchées à cet effet directement. Nous sommes certains d'avance qu'elles répondront avec enthousiasme à l'appel de notre bureau et que la réalisation dépassera encore celle de l'an passé, tant par le nombre que par l'importance des feux.

Il faut aussi et à tout prix, que le 15 juin la totalité des Pionniers surmonte une nonchalance dont, hélas, beaucoup ont fait preuve dans des circonstances analogues et se presse autour du cimetière. Ce doit être là, non seulement une obligation matérielle puisque ces cérémonies ont été déclarées obligatoires pour tous les membres, mais encore le devoir moral le plus impérieux. Il faut montrer à nos Morts que nous savons nous souvenir de leur sacrifice, et, en les voyant pour la première fois réunis sur cette terre désormais sacrée, profiter de leur exemple et de la grande leçon qu'ils nous ont donnée.

En même temps nous montrerons au monde qui nous observe, et, il faut le dire, pas toujours d'un œil bienveillant, à un certain public qui croit constater avec joie que l'esprit de la Résistance est mort, que, par leur discipline, leur attitude, leur cohésion, les Pionniers restent, maintenant comme toujours, dignes de leur grand passé.

Le "VERCORS" prépare la célébration du 3e ANNIVERSAIRE de ses Combats et l'inauguration du Cimetière de Saint-Nizier

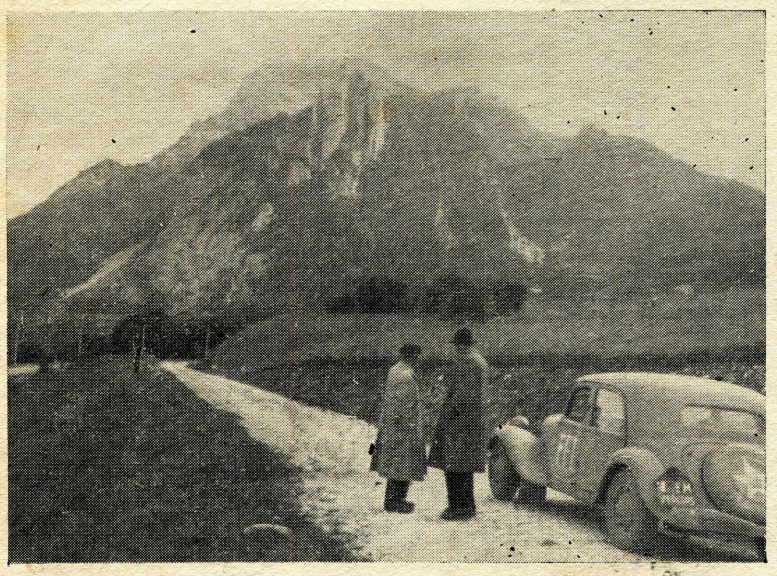

Le décor dans lequel s'élèvera le cimetière et le mémorial de Saint-Nizier.

Pourquoi il y aura désormais une Cérémonie principale obligatoire.

Pourquoi elle a lieu cette année à St-Nizier.

Au cours de leur Congrès annuel du 26 janvier 1947 les Pionniers et Combattants Volontaires du Vercors ont étudié très en détail la question des cérémonies anniversaires des combats du Vercors.

La bataille du Vercors, dont la première phase se joua à St-Nizier les 13, 14 et 15 juin, et dont la seconde phase eut pour théâtre de nombreux points du Vercors avec Vassieux pour centre, s'échelonne dans le temps et dans l'espace.

Il s'ensuit que le lieu et la date de la commémoration officielle posent toujours un problème. Bien qu'il n'y ait en principe qu'une seule cérémonie officielle, chaque année l'anniversaire de la bataille de St-Nizier est célébré sur les lieux, le 15 juin ; celle de Vassieux, de même, le 21 juillet.

Il arrive donc tout naturellement que les Anciens du Vercors vont de préférence à la cérémonie qui commémore les combats auxquels ils ont pris part ou qui est la plus proche de leur résidence. Ainsi, les sections de Grenoble, Fontaine et du plateau zone nord vont de préférence à St-Nizier ; celles de Romans, du Royans et du canton de La Chapelle se rendent volontiers à Vassieux. De cette sorte, beaucoup de Pionniers, sollicités par deux cérémonies ne vont qu'à l'une sans tenir compte de celle qui est officielle ou de celle qui ne l'est pas.

Le Congrès, jugeant nécessaire que la commémoration officielle des combats anniversaires du Vercors revête un caractère unique et rassemble en une commune présence et en un même lieu tous les anciens compagnons d'armes sans exception, décida, à l'unanimité des membres présents, qu'il y aurait désormais chaque année :

Une cérémonie officielle obligatoire pour tous

Des cérémonies locales secondaires pourront être organisées à l'initiative des sections.

La cérémonie officielle se fera une année à Vassieux, une année à Saint-Nizier.

Le tirage au sort désigna Vassieux pour 1947. Or, en définitive, la commémoration officielle des combats du Vercors auront lieu à St-Nizier le 15 juin.

Voici l'explication de ce changement de programme :

Un fait nouveau vient de surgir qui n'était pas encore connu au moment du Congrès ; le cimetière de Vassieux ne sera pas achevé pour le 21 juillet alors que celui de St-Nizier sera inauguré le 15 juin.

Devant cette situation, le Bureau Central, sur la proposition des délégués de Vassieux-La Chapelle eux-mêmes, a jugé que le plus sage était de faire cette année la cérémonie officielle obligatoire à St-Nizier à l'occasion de l'inauguration du cimetière, événement de première importance.

Les Pionniers et Combattants Volontaires du Vercors se réuniront donc **cette année à Saint-Nizier ;** l'année prochaine ce sera à Vassieux.

PROGRAMME de la Veillée du 14 et de la Journée du 15 Juin

A. — Le 14 juin au soir :

VEILLEE DU VERCORS

Concerts publics en divers lieux de la ville de Grenoble.

Illuminations des Monuments et garde de ces Monuments par les Pionniers et Combattants Volontaires du Vercors et l'Armée.

De 22 h. 30 à 23 h., embrasement de toute la périphérie du plateau du Vercors, chaque Secteur étant à la charge d'une Section de Pionniers. Les feux symbolisent les Combattants du Vercors.

B. — Le 15 juin :

ANNIVERSAIRE DES COMBATS DU VERCORS

Le cortège officiel part de Grenoble ; il fait un premier arrêt au Monument des Fusillés du Cours Berriat puis se dirige sur Saint-Nizier.

A St-Nizier, cérémonies anniversaires des Combats du Vercors et inauguration du Cimetière National avec le concours de l'Armée et en présence des personnalités officielles et de toutes les Sections rassemblées des Pionniers du Vercors.

Le programme détaillé des cérémonies sera communiqué en temps utile aux Sections et par voie de presse.

Quand des orphelins du Vercors reviennent d'Angleterre

Partis il y a trois mois et demi pour l'Angleterre, grâce à l'initiative de l'Entraide Française, les 15 enfants du Vercors en sont revenus plein de santé et de magnifiques souvenirs qui ne sont pas près de s'effacer.

Le 26 décembre au soir, juste le lendemain de Noël, nous les remettions entre les mains des Assistantes Sociales de l'Entraide Française qui embarquèrent au train tout ce joyeux petit monde qu'elles avaient pour mission de convoyer jusqu'à destination.

Une courte halte dans la capitale leur permit d'employer au mieux leur curiosité. Après quoi, une nouvelle étape les amena à Dieppe, port d'embarquement pour la grande aventure. La traversée, qui n'eut pour histoire que quelques malaises bien compréhensibles, s'acheva normalement à Heuhaden.

A leur arrivée au port anglais ils furent accueillis fort gentiment par la directrice de la Colonie puis gagnèrent en car Hove ; c'était le lieu de leur premier séjour.

Les enfants eurent vite fait connaissance avec leur nouvelle demeure qui avoisinait la mer. Ils s'accoutumèrent avec bonne humeur à leur nouvelle existence dont le programme leur distribuait équitablement repos, instruction et loisirs.

Voici quel était à peu près leur emploi du temps : Lever à 7 h. 30, à 8 h. déjeuner, puis jusqu'à 9 h. 30 : chaussures, ménage, lits. Les enfants ont ensuite une heure de français ou de calcul, la matinée s'achève par une leçon de gymnastique, des chants et des jeux, ou même une promenade.

Après le repas, les enfants les plus jeunes font une sieste d'environ trois quarts d'heures ; les plus grandes s'occupent à la couture.

L'après-midi est partagé entre les promenades et les jeux ; après le goûter les enfants sont baignés, le repas du soir clot la journée à 6 h. 30 et les enfants se couchent à 7 h. 30.

Le séjour en colonie dura un mois, au terme duquel les enfants furent les hôtes de familles anglaises de la ville de Stafford.

A Stafford, la maîtresse les accueillit par un bon thé et des paroles de bienvenue. Le car les reprit ensuite pour aller les déposer l'un après l'autre chez leurs nouveaux hôtes.

Les enfants passèrent ainsi deux longs mois (hélas trop courts) au sein de familles anglaises qui les choyèrent affectueusement. Durant tout ce temps-là, l'Assistante Sociale qui avait accompagné ces enfants continua à les suivre régulièrement. Les enfants passèrent du bon temps ; nourriture excellente, repos et divertissements nombreux les amenèrent rapidement au terme de leur séjour, car l'heure arriva où il fallut se regrouper pour regagner la France. Chaque enfant ramenait dans ses bagages un cadeau pour sa famille, cadeau acheté avec l'argent que leur avaient donné leurs hôtes.

Après trois grands mois de séparation les enfants étaient, malgré tout, heureux de retrouver les leurs, et puis ils avaient tant de choses à raconter. Pour s'en persuader il fallait être sur le quai de la gare de Grenoble ; leurs joyeux babillements n'avaient d'égal que leur mine florissante devant laquelle s'extasiaient d'heureuses mamans.

Les parents retrouvent leurs enfants sur le quai de la gare de Grenoble.

Colonies de Vacances

La Commission de Solidarité s'est attaché à organiser l'envoi des enfants du Vercors en colonies de vacances dans les conditions les plus favorables.

Il y aura cette année une colonie pour le département de l'Isère, une colonie pour la Drôme.

La Commission de Solidarité a décidé que le séjour serait entièrement gratuit pour les enfants des tués au Vercors. Il sera de 20 fr. par jour et par enfant pour les enfants des Pionniers.

Nous souhaitons à tous ces enfants un séjour agréable et bienfaisant.

Appel à la Solidarité

Nous invitons expressément toutes les Sections à organiser des fêtes dont le produit sert à alimenter la Caisse de Solidarité.

De l'initiative et des efforts de chaque Section et de tous les Pionniers dépend l'importance et l'efficacité de l'aide que nous apporterons à tous ceux pour lesquels nous nous sommes assigné la tâche de secourir.

Il faut que toutes les Sections apportent leur contribution, à quelque degré que ce soit ; nous montrerons par là que la solidarité Vercors continue d'être une réalité.

LA RESISTANCE DANS LE VERCORS

(SUITE)

6 JANVIER 43 :

Ceci se place à l'époque où la nature sévit durement dans nos montagnes. La neige recouvre tout ; les passages ne sont pas tous praticables. Nos convoyeurs, dont le plus endurci et le plus tenace fut mon frère Simon, n'étaient pas tous des montagnards, il s'en faut. Et pourtant, par tous les temps le miracle s'accomplit, et les hommes des villes (ils commençaient à monter de plus en plus nombreux non seulement de Grenoble mais aussi de Valence et Romans), mal chaussés, le sac de montagne pas toujours bien garni de provisions, sont toujours arrivés au but espéré, le camp d'Ambel ! Longues marches de nuit, par des sentiers de montagnes enneigés où la trace n'était même pas faite.

La vie s'organise tant bien que mal ; la liaison avec les familles s'établit moyennant les précautions nécessaires (un bureau central de censure s'installe à Villard-de-Lans, « Anastasie » épluche courrier et colis) et nos maquisards sont heureux de recevoir le petit mot de la maman, de la fiancée.

Le mouvement prend de l'ampleurs, les hommes montent de plus en plus nombreux, car à présent (nous sommes en février mars 43), ce ne sont plus seulement les spécialistes mais des classes entières que Laval désigne apour aller aider à l'effort de guerre hitlérien. La panique sévit parmi les jeunes et les services de résistance gaullistes sont débordés.

Il faut prévoir de nouveaux camps.

Il faut des ressources financières.

Il faut des vivres.

Il faut des vêtements et surtout des chaussures.

Il faut aussi organiser un service de police du fait des mouchards que la Milice de Vichy nous envoie.

Il faut des armes.

En l'espace de deux mois 10 nouveaux camps sont créés. Ils sont implantés : le C 2 à Cornouze, le C 3 au-dessus d'Autrans, le C 4 à Arbounouze, le C 5 à Méaudre, le C 6 à Vassieux, le C 7 à Lans, le C 8 et C 9 au Rousset et le C 10 à Echevis.

Des groupes francs s'organisent qui commencent à faire des coups de mains de plus en plus audacieux. De mieux en mieux entraînées les équipes ne reculent plus devant le danger, quel qu'il soit. Jusqu'au jour où une expédition malheureuse valut l'arrestation par les Italiens de 14 de nos hommes, parmi les meilleurs bien entendu, partis pour faire un coup de main d'essence.

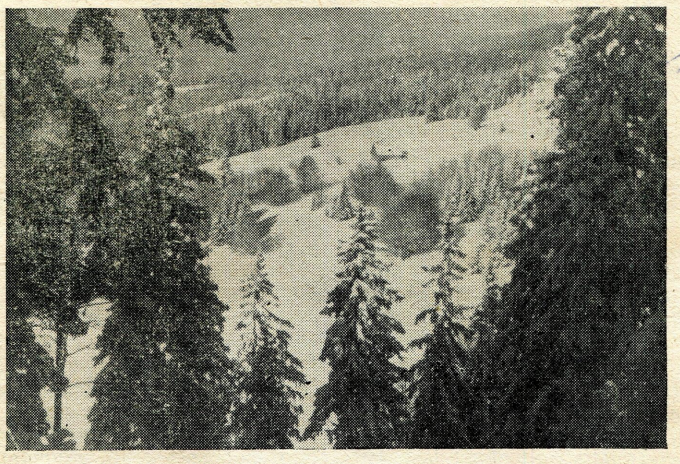

Camp de la Zône Nord du Vercors - Hiver 43-44

26 MAI 43 :

Cette date marque une époque pénible dans l'histoire des Maquis du Vercors. En effet cette arrestation nous valut la visite immédiate de la police italienne qui arriva le lendemain. Bien renseignés, ces messieurs allèrent droit au Centre de la Résistance en se rendant à la pharmacie qui était restée le pivot, la plaque tournante entre Grenoble et le Maquis proprement dit. Les mots d'ordre passaient par là, les liaisons s'y faisaient, les coups de téléphone à double sens y étaient adressés. Bref jusqu'à cette date c'était notre lieu de ralliement.

Par bonheur je n'étais pas à la Pharmacie et après une perquisition et interrogatoire prolongé de ma femme ces messieurs firent semblant d'admettre que j'étais en voyage et peu souvent dans la Région. Une confusion de noms contribua à brouiller leur piste et les rendit perplexes. Ce même jour ils n'arrêtèrent pas moins de 4 des principaux militants de Villard-de-Lans et les emmenèrent. Toute la résistance fut donc désorganisée. Beaucoup de chef arrêtés, et ceux qui ne l'étaient pas se trouvaient dans l'obligation de se cacher, donc de suspendre ou tout au moins restreindre leur activité.

Notre chef civil responsable, Mathieu, dont j'étais le 1er adjoint et qui était monté de Grenoble en mars pour échapper à la police se trouvait arrêté lui aussi ce fameux jour où je n'échappais que par miracle.

Mes charges devenaient lourdes d'un seul coup. La charge devenait écrasante mais il fallait la continuer, la mener jusqu'au bout et ici s'ouvre la 3e phase de la résistance.

3e PHASE :

Durant les premiers mois de 43 nous avions eu plusieurs fois à faire à des officiers de l'armée secrète qui commençaient à vouloir jouer un rôle important dans l'action. Quelques-uns déjà servaient d'instructeurs dans les camps, mais l'accord parfait semblait difficile à établir entre civils et militaires.

Cependant en mai 43, à la suite des nombreuses arrestations qui furent cause d'un trouble profond dans notre organisation, il nous fut impossible de ne pas nous appuyer plus largement sur l'élément militaire et de passer avec eux un accord, équilibrant de part et d'autre les risques et les responsabilités. Nous, civils, avions à y perdre une part de nos prérogatives, mais d'autre part nous devions y gagner des avantages matériels certains et aussi profiter de la valeur technique des militaires. N'oublions pas que les militaires qui au printemps 43 cherchaient à s'enrôler dans la résistance étaient comme nous des Gaullistes, rebelles à Pétain et Laval, et par conséquent des chefs avec qui nous étions faits pour nous entendre.

Nos compagnies sédentaires se trouvaient à l'époque au complet

dans chaque commune du Département de Villard-de-Lans et de même dans tous les autres Cantons de l'Isère et de la Drôme où les compagnies s'étaient constituées suivant les mêmes principes : chaque compagnie étant composée de 2 sections de 3 groupes, 1 groupe de 10 hommes. Le Vercors comprenait 4 compagnies régulières plus la compagnie des Groupes Francs.

Le 10 août 1943 eut lieu à Arbounouze la consécration officielle des accords passés entre chefs civils et militaires par la présentation aux chefs militaires responsables, de tous les chefs civils du Vercors. Cette réunion qui groupait environ 50 hommes ne manqua pas de pittoresque. Le lieu choisi à égale distance des deux principaux grands centres : Grenoble - Romans était un éperon rocheux en plein centre de la chaîne dominant le Vercors et pour y accéder chacun s'arrangea du mieux qu'il put mais pour tous il y eut quelques heures de grand sport car la dernière partie du trajet c'est-à-dire l'escalade de la falaise ne pouvait se faire qu'à pied, il fallut donc abandonner les vélos pour emprunter un petit sentier de chèvre montant presque à pic. Il va sans dire que c'est un à un qu'il fallait se rendre à cette réunion d'importance capitale, et cela pour ne pas attirer l'attention. Des sentinelles armées étaient postées à toutes les voies d'accès de l'éperon et malheur à celui qui se serait aventuré sans le mot de passe. La manifestation qui dura toute une nuit et encore une journée fut grandiose malgré une pluie tenace qui ne désarma pas un instant et malgré la précarité des abris.

Après l'heure patriotique, présentations des cadres, salut aux couleurs, Marseillaise, arriva l'heure des agapes où s'accentua la cordialité de l'atmosphère.

Ce fut une des dernières réunions où il nous fut donné de jouir d'une sécurité relative car peu de temps après, début septembre, survint la capitulation italienne qui nous valut de voir le Vercors foulé de la botte allemande comme tout le reste de la France. La partie allait devenir plus serrée, aussi les principes d'ordre et de discipline militaire introduits dans les camps vers cette époque furent très opportuns car nos hommes habitués à la surveillanace peu convaincue des Italiens devenaient d'une folle témérité et il allait être prudent de se contenir quelque peu. A partir de cette époque mais surtout au cours de l'hiver 43 - 44 se situent de nombreux coups de main ayant pour objet l'amélioration matérielle des conditions d'existence dans les camps.

La motorisation de nos équipes était de plus en plus poussée et il devenait vital d'avoir une réserve suffisante d'essence pour parer à tout. L'essence fut toujours un des objectifs principaux de nos G. F. et il arriva même que des réserves appartenant à des membres de notre Organisation soient cambriolées par nous-mêmes. Tel ce coup de main qui eut lieu sur une pompe par des hommes masqués et armés qui étaient les nôtres. Mais l'opération fut conduite de telle façon que l'effraction ayant été constatée l'essence fut remplacé à l'entreprise par le Comité distributeur.

Pourvus d'essence et de véhicules, rien n'empêcha plus nos G. F. de rayonner pour pratiquer leurs coups de mains de plus en plus fréquents sur les magasins d'habillement et de vivre des Chantiers de Jeunesse. En mars - avril nos camps étaient pourvus de tout, et des stocks assez abondants avaient pu se constituer grâce à l'apport des parachutages dont le premier à la mi-novembre 43. La mâne tombant désormais du ciel nos G. F .commençaient à sentir le poids de l'inaction, aussi tombèrent à pic les nouvelles consignes enjoignant le sabotage et le harcèlement de l'ennemi.

Les camps commandés par Thivollet et qui étaient installés dans la Région de Chambarrands montent dans le Vercors en colonne sur route avec tous ses véhicules en plein jour. Ils s'installent au-dessus de St-Martin-en-Vercors, aux Combes. C'était le noyau du 11e Cuir., qui par la suite continua la lutte jusqu'en Allemagne et auquel j'ai eu l'honneur d'appartenir.

A partir de mars commença ce genre d'opérations d'abord timides puis de plus en plus hardies : sabotages sur la voie ferrée, voitures allemandes kidnappées, etc... Ceci nous valu immédiatement dans le Vercors quelques expéditions boches corsées de G.M.R. et de Miliciens.

En mars 1944 une colonne importante ayant franchi les gorges de la Bourne tenta une expédition massive contre les maquis. Un combat eut lieu au niveau des baraques et les boches durent s'en retourner laissant de nombreux morts sur le terrain. Mais les fermes échelonnées sur le parcours de cette retraite payèrent durement cet échec et les premières victimes civiles du Vercors s'inscrivirent déjà à cette date (patriotes fusillés, fermes incendiées). Par la suite ils firent quelques prudentes poussées, mais devinrent de plus en plus circonspects car rarement redescendirent du Vercors les voitures boches qui s'y aventurèrent.

4e PHASE.

6 JUIN 1944 :

Enfin les espoirs se concrétisent, débarquement allié en Normandie. La vie du maquisard va de nouveau changer car il faut que du jour au lendemain il soit prêt à la lutte, à la vraie bagarre.

9 JUIN 1944 :

Mobilisation dans le Vercors de toutes les Compagnies sédentaires. Grand branle-bas dans toutes les communes où les départs ont lieu dans une atmosphère d'émotion sacrée. Certes, chez nous dans le Vercors, comme ailleurs, il y avait des amis des boches, sinon des Miliciens, mais ce jour-là ils ont dû assister muet à une sorte de levée en masse des patriotes.

Dans leur exaltation les nôtres oubliaient toute prudence ; l'incorporation se fit au grand jour et le départ de nos hommes armés eut lieu dans les camions et dans les cars au chant de la Marseillaise.

Puis le calme revint dans nos villages montagnards. Pas pour longtemps. Le 13 juin les Allemands donnaient le premier assaut au Vercors. La bataille était désormais engagée, elle ne devait se terminer que le 22 août pour reprendre hors du Vercors jusqu'en Allemagne pour le 11e Cuir. (Commandant Thivollet), en Italie pour le 6e B.C.A. (Commandant Costa).

Capitaine « Jacques ».

PHOTOGRAPHIES SUR LE VERCORS

Faites parvenir à la Permanence, 1, rue de la Liberté, Grenoble, toutes photos intéressantes sur le Vercors.

Si vous ne voulez pas vous démunir de la pellicule, faite tirer l'épreuve et envoyez là. Le prix vous en sera remboursé. Notez celui-ci au dos de la photo, ainsi que tous renseignements utiles sur la photographie.

LA VIE DU COMITE DE COORDINATION DE LA RÉSISTANCE DE L'ISÈRE

Dans le dernier bulletin il avait été dit que le Comité de Coordination des Organisations de Résistance de l'Isère était en train d'élaborer un projet de statuts d'une Fédération des Organisations de Résistance de l'Isère.

C'est maintenant chose faite. Le Comité de Coordination est devenu l'UNION DEPARTEMENTALE DES ORGANISATIONS DE RESISTANCE DE L'ISERE.

En voici les statuts :

PREAMBULE

Fidèles à leur passé commun de lutte patriotique les organisations de la Résistance Unie de l'Isère entendent procéder au rassemblement de tous les Résistants en vue de l'application du programme du C. N. R.

L'Union Départementale des Organisations de Résistance de l'Isère, décidée à extraire tout vestige du vichysme s'engage à œuvrer dans le cadre de la légalité républicaine pour obtenir :

1° **Une épuration complète frappant d'autant plus fort que les fautifs sont les plus haut placés.**

2° **L'arrêt de toute poursuite pour acte de résistance et la mise en liberté immédiate de tout patriote emprisonné.**

3° **La reconnaissance des droits des F. F. I. et la défense de leurs intérêts matériaux et moraux**

Et faire connaître par tous les moyens le vrai visage, l'esprit et la tradition de la Résistance dans la lutte pour l'Indépendance Nationale.

L'Union Départementale doit avoir son action strictement limitée dans ce domaine. Elle s'interdit en particulier :

a) **Toute action de politique partisane (y compris la participation à toute manifestation organisée par ou sous le patronage de quelque parti politique que ce soit) ;**

b) **L'immixtion dans la vie intérieure des Associations constituantes dont l'action et les moyens restent entièrement libres et indépendants.**

STATUTS

Art. 1er. — L'Union Départementale des Organisations de Résistance de l'Isère est constituée par l'adhésion des Organisations représentées jusqu'à ce jour dans le Comité de Coordination des Organisations de Résistance de l'Isère Résistance Unie).

Art. 2. — Toute nouvelle adhésion ne pourra être admise qu'après décision du Comité Directeur de l'Union Départementale.

Art. 3. — Chaque Organisation faisant partie de l'Union sera représentée par 1 Délégué quel que soit le nombre d'adhérents à cette Organisation.

Ce Délégué aura un mandat supplémentaire par groupe ou par fraction de groupe de 500 membres au delà de 500 membres que comptera son Association.

Les Délégués titulaires et les suppléants seront désignés nominativement.

Art. 4. — L'Assemblée de ces Délégués constitue le Comité Directeur de l'Union Départementale.

Art. 5. — Le Comité Directeur élit en son sein un bureau de 8 membres se répartissant les tâches du Secrétariat et de la Trésorerie.

Art. 6. — Le Comité Directeur doit se réunir au moins une fois par mois.

Art. 7. — Le Bureau a pour mission d'assurer l'exécution des décisions du Comité Directeur.

Art. 8. — Chaque décision du Comité doit être prise à la majorité absolue des mandats totaux.

Art. 9. — Chaque Association paiera une cotisation au prorata du nombre de ses adhérents.

Le montant de la cotisation sera fixé chaque année par le Comité Directeur.

Art. 10. — Les finances de l'Union Départementale, outre les cotisations, seront assurées par des recettes extraordinaires provenant de dons et de l'organisation de fêtes et de manifestations.

Art. 11. — Une Commission de contrôle composée de 3 membres du Comité Directeur, sera élue par celui-ci pour vérifier la tenue des comptes de la Trésorerie de l'Union Départementale et de sa caisse de secours.

Art. 12. — L'Union Départementale dispose d'une caisse de secours.

Le Comité Directeur désigne une Commission chargée du fonctionnement de cette caisse.

Celle-ci doit rendre compte périodiquement au Comité Directeur de l'utilisation des fonds mis à sa disposition.

Art. 13. — L'adhésion de chaque organisation à l'Union Départementale ne peut en aucun cas altérer le caractère national de cette Organisation.

Art. 14. — Pour faciliter la défense des intérêts matériels et moraux des résistants le Comité Directeur désigne une Commission Juridique chargée de faciliter les démarches et de constituer un dossier de défense.

Art. 15. — Le départ ou la démission d'une Organisation n'entraîne pas la dissolution de l'Union Départementale.

Art. 16. — Les présents statuts peuvent être modifiés par une décision du Comité Directeur prise à la majorité des trois quarts des mandats après inscription à l'ordre du jour et avis de presse.

En cas de violation des statuts par une Association, l'exclusion de celle-ci pourra être prononcée par un vote unanime des autres Associations.

PRÊTS AUX RÉSISTANTS ET CARTE DE COMBATTANT

La loi concernant l'attribution de la Carte de Combattant Volontaire de la Résistance a été suivie de notes qui prévoient qu'un crédit de 250.000 millions sera réservé à l'attribution de prêts à certaines catégories de combattants de la Résistance.

Plusieurs intéressés ont réclamé ces prêts mais il leur a été invariablement répondu que leurs dossiers seraient examinés sur présentation de leur Carte de Combattant Volontaire de la Résistance.

Or, à l'heure actuelle il n'y a aucun titulaire de cette Carte parce que le décret d'application de la loi n'a pas encore été publié.

Le secrétaire agissant à la fois en qualité de secrétaire des Pionniers du Vercors et du Comité de Coordination a adressé une protestation au Ministre intéressé.

Il est en effet ridicule de promettre des avantages sur présentation d'une pièce que personne ne peut obtenir.

Des renseignements qui viennent de nous être donnés, il résulte que les modalités d'application n'ont pas été publiées parce qu'un certain nombre d'organisations de Résistance ont demandé le vote d'un nouveau texte de loi.

LES RÉSISTANTS ET LA JUSTICE

Dans le dernier numéro de ce bulletin nous avons publié la motion que le Congrès des Pionniers et Combattants Volontaires du Vercors vota à l'unanimité, le 26 janvier 1947. Nous en reproduisons ci-dessous le texte :

MOTION

Votée à l'unanimité du Congrès des Pionniers et Combattants Volontaires du Vercors

Les délégués des 2.500 Pionniers et Combattants Volontaires du Vercors réunis en Congrès le 26 février 1947 à Pont-en-Royans, s'indignent des poursuites dont sont l'objet certains de leurs camarades authentiques résistants, pour des faits se rapportant à la lutte clandestine.

Désireux plus que tous autres de voir la justice frapper impitoyablement ceux qui se sont servis de la Résistance pour commettre des crimes ou des délits de droit commun, ils sont par contre décidés à prendre sans réserve la défense de ceux des leurs inquiétés pour de vrais faits de résistance.

Ils déclarent hautement que les résistants doivent être jugés par leurs pairs avant de comparaître devant les tribunaux civils ou militaires.

En vertu de ce principe, ils réclament la création d'un Tribunal d'honneur composé de résistants authentiques qui soit seul habilité pour décider si le résistant mis en cause doit ou non faire l'objet de poursuites ultérieures. Dans l'affirmative il le déférerait lui-même devant le Tribunal compétent.

En conséquence, le Congrès décide de désigner une Commission chargée de s'entourer du concours de juristes choisis parmi les Pionniers du Vercors et les Résistants authentiques pour établir un projet de loi qui sera présenté aux élus en leur demandant de le faire voter par les Chambres.

En attendant, le Congrès demande au Gouvernement d'autoriser par décret la création du dit Tribunal d'Honneur.

Copie de cette motion a été adressée à :

Monsieur le Préfet de l'Isère ;

Messieurs les Parlementaires de l'Isère ;

Monsieur le Président du Comité de Coordination des Organisations de Résistants de l'Isère.

Cette motion a été adressée au Chef du Gouvernement par l'intermédiaire de Monsieur le Préfet. Nous avons reçu, en date du 2 avril, de la Préfecture, la lettre suivante :

« Comme suite à votre demande du 20 février 1947, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai transmis à M. le Président du Gouvernement et aux Ministres intéressés le texte de la motion votée à l'issue du Congrès de l'Amicale des Pionniers et Combattants Volontaires du Vercors.

M. le Ministre de la Justice m'accuse réception de cet envoi et me prie de vous faire savoir que les vœux exprimés dans la motion dont il s'agit, ont retenu toute son attention.

Veuillez..... ».

Comme on peut le constater, l'affaire est en bonne voie. Toutefois cette prise en considération de notre motion par le Ministre de la Justice, si elle est intéressante, ne donne pas satisfaction aux nombreux camarades inquiétés actuellement pour des faits de résistance.

Nous savons que la Justice civile et la Justice militaire pourcuivent leur action trop souvent sans tenir compte des circonstances dans lesquelles nous avons été amenés à opérer.

Notre Amicale est décidée à défendre les siens qui ont opéré dans l'intérêt général.

Nous demandons à tous ceux qui sont actuellement menacés ou même simplement l'objet d'enquête d'avertir le Bureau Central.

Mention "Mort pour la France"

Les familles des victimes du Vercors doivent, si elles ne l'ont déjà fait, demander l'inscription sur les registres d'état civil de la mention « Mort pour la France ».

Pour cela s'adresser au Bureau central de l'Amicale des Pionniers et Combattants volontaires du Vercors, qui fournira les imprimés et les renseignements nécessaires.

Il convient de signaler que de telles demandes faites depuis longtemps par certaines familles n'ont pas encore obtenu satisfaction. Lorsque le délai ainsi écoulé est supérieur à 3 mois, une réclamation doit être adressée au **Service Central de l'état civil des successions et sépultures militaires, 37, rue de Bellechasse, 37, Paris (7e).**

Si quelques familles éprouvent des difficultés pour rédiger elles-mêmes la réclamation, elles peuvent s'adresser au Bureau central de l'Amicale qui entreprendra les démarches nécessaires.

Réunion trimestrielle du Bureau Central

Au cours de sa réunion du 12 avril le Bureau Central a fait le point en ce qui concerne les décisions prises par le Congrès et qu'il a pour tâche de mener à bien.

Il fut, en particulier, question de l'élaboration du livre historique sur le Vercors, de l'Organisation des cérémonies anniversaires des combats du Vercors, et de la préparation du budget.

Au sujet du livre sur le Vercors que les Pionniers et Combattants Volontaires ont projeté d'élaborer, Clément fait un nouvel appel à tous les anciens Chefs et Organisateurs, et en général à tous les Pionniers pour qu'ils fassent parvenir à la Permanence, rapports et documentation indispensables à une œuvre complète et détaillée.

La célébration des cérémonies anniversaires et la situation créée par l'inauguration du cimetière de Saint-Nizier sont longuement étudiées.

Il est décidé que la cérémonie principale aura lieu cette année le 15 juin à Saint-Nizier à l'occasion de l'inauguration du cimetière et que la présence de tous les Pionniers sera obligatoire ainsi qu'en a décrété le Congrès.

La Section de Grenoble est chargée d'organiser les cérémonies en collaboration avec Fontaine, Villard-de-Lans et Saint-Nizier.

Le trésorier présenta une proposition de Budget qui, après examen, fut adopté, en principe, par le Bureau Central ; elle sera soumise à l'approbation de la Commission des finances.

PALMARÈS

Voici les sections qui viennent en tête pour le collectage des abonnements. Il n'est pas seulement tenu compte du chiffre absolu d'abonnements recueillis mais aussi du chiffre relatif au nombre d'adhérents de chaque section.

Section cantonale de La Chapelle-en-Vercors ; de Villard-de-Lans ; de Grenoble ; de Paris ; de St-Nizier ; de St-Quentin.

MARIAGE

Nous apprenons avec plaisir le mariage d'un camarade de St-Lattier, Roger Raphaël, avec Mlle Odette Mathais.

Nos félicitations et nos vœux bien amicaux de bonheur et de prospérité.

Roger Stadelmann.

L'embuscade au Col de Lus-la-Croix-Haute

Dans les premiers jours de juillet 1944 le Commandement Allié ayant appris que d'importants convois allemands quittaient la zone méditerranéenne pour aller en renfort vers la Normandie, donna l'ordre aux F.F.I. du Vercors d'attaquer ces convois.

Dans la nuit du 9 au 10 juillet un détachement composé du Commando Américain et d'une partie de l'escadron Bourgeois s'en alla tendre une embuscade sur la route de Lus-la-Croix-Haute, au-dessus d'un double virage situé à environ 150 mètres au nord de l'endroit où le pont de la voie ferrée enjambe la route nationale.

L'embuscade, qui eut lieu au lever du jour, fut menée en liaison et avec l'aide du Maquis de la région de Lus. Elle réussit pleinement ; près de 60 Allemands furent mis hors de combat, grâce surtout à la mise en action du Bézuka.

De notre côté, Picard fut tué d'une balle en plein cœur. Le jeune Gayvallet, dont on lira plus loin le récit de la mort, occupait avec un camarade le poste de combat le plus dangereux, puisqu'il était installé dans un virage à environ 5 mètres de la route qu'il prenait en enfilade.

Comme il le lui avait été ordonné il laissa passer les premiers véhicules du convoi, ouvrant le feu presque à bout portant sur la dernière voiture. La réaction des Allemands fut vive car ils étaient nombreux. Blessé, Gayvallet fut découvert au moment où l'ennemi allait abandonner toute recherche.

RECIT DE LA MORT DU JEUNE GAYVALLET

Nous nous contenterons de reproduire exactement les témoignages de deux personnes qui ont assisté à la scène. Ils sont suffisamment parlant dans leur simplicité.

1° Déposition de Mme Fernande Battier, de Lalley :

Le jeune dissident que les soldats ennemis avaient découvert passa près de moi, il était pâle et marchait avec difficulté, mais les Allemands le faisaient avancer à grands coups de crosses dans le dos. Il fut conduit vers les morts et les blessés ennemis dont on le rendait responsable, puis on le fit descendre vers le ruisseau, je le perdis de vue mais les témoins me racontèrent ensuite que là il fut encore battu et ses membres cassés sans doute car ils entendirent des craquements. Nous, en haut sur la route, nous percevions ses cris : « Pitié ! Pitié ! » qui nous bouleversaient. On le remonta sur le talus en le traînant par les bras attachés en arrière, pour cela on avait pris son ceinturon de sorte que son pantalon était tombé. On l'attacha à un arbre face aux morts. Là encore il était battu par les uns, tiré par les autres. Il resta ainsi un long moment. Enfin les voitures d'ambulance arrivèrent qui se trouvèrent entre nous et lui. Nous entendîmes 5 coups de pistolet. Tout était fini pour lui. Ceci se passa au Col de la Croix-Haute, le 10 juillet 1944.

Fait à Lalley, le 10 octobre 1944.

2° Déposition de M. Zois Charles, bûcheron à Lalley :

Nous étions tous en bas, au-dessous de la Route Nationale passant par le Col de la Croix-Haute pour ramasser les morts, je vis les Allemands qui braquaient leurs mitraillettes dans notre direction. Je pensais qu'ils allaient tirer sur nous lorsque j'aperçus un jeune homme qu'ils sortaient d'un trou et je compris que c'était sur lui que les mitraillettes étaient dirigées.

Je montais avec des camarades un blessé allemand. Le jeune homme qu'on avait sorti du trou montait devant nous en boitant, il devait donc être blessé. Les soldats allemands le faisaient avancer, les mains en l'air, lui assénant des coups de pieds, de poing, de crosses de fusil sur la tête, les bras, les jambes. Arrivés sur la droite du pont, ils le firent mettre contre le mur et le fouillèrent. Je vis qu'un soldat allemand prenait un paquet de tabac et le mettait dans sa poche. Nous, nous étions arrivés sur la gauche du pont avec le blessé allemand et on me désigna pour rester auprès de lui afin de lui tenir les jambes pendant qu'on le soignait. Après l'avoir fouillé, les Allemands firent ensuite descendre le jeune homme sur la gauche, vers le ruisseau en lui désignant les morts allemands. Puis lui disant de rester en place pour le questionner ils lui assénaient encore des coups de pieds, de poing, de crosses de fusil. Après ils l'interrogèrent. Durant l'interrogatoire, ils le laissèrent tranquille. Après l'avoir questionné ils lui attachèrent les mains derrière le dos en lui tirant les bras à rebours, le pauvre garçon hurlait. Il ne serait pas étonnant qu'ils lui aient cassé les bras et les épaules. Ils le faisait ensuite rouler à coups de pieds, crosses, etc.... vers le ruisseau. Ensuite un convoi amenant un mort, je profitais de l'occasion pour m'en aller. Durant tout le temps que dura cette scène, je ne regardais qu'à la dérobée, les officiers allemands m'ayant regardé d'un air menaçant quelques instants auparavant. C'est là tout ce que je puis dire.

Lally, le 4 octobre 1944.

Offre d'Emploi

Dame âgée, seule, habitant la campagne (30 kms de Grenoble), cherche femme honnête et dévouée pour vivre avec elle et l'aider à tenir sa ferme.

Cette proposition nous semble devoir intéresser une veuve du Vercors, même avec enfant. La place comporte de grands avantages. La dame âgé qui l'offre est la mère d'une résistante très connue du département, elle présente d'excellentes références.

Pour tous renseignements s'adresser à la Permanence de l'Amicale des Pionniers du Vercors, 1, rue de la Liberté, Grenoble.

Les articles signés n'engagent pas la responsabilité de la rédaction.

Echo des Sections

SECTION DE GRENOBLE

Le 10 mai la Section de Grenoble organisait un bal au profit des œuvres sociales de l'Amicale. Il rapporta un très vif succès. Les nombreux bals et distractions qui marquaient ce soir-là les fêtes de la Victoire donnaient quelques craintes sur le succès de la soirée des Pionniers du Vercors ; elles furent vite dissipées. Dès 10 heures du soir de nombreux couples de danseurs emplissaient déjà la salle du gymnase où se déroulait le bal.

Il faut dire que le moyen de propagande original ingénieusement innové par la Commission des Fêtes de la Section fut pour beaucoup dans cette réussite.

Le samedi après-midi, un car habilement orné et portant ostensiblement les lettres Vercors échaffaudées en branches de sapin parcourut la ville traîné par un cheval. L'orchestre qui avait pris place sur le char distribuait gracieusement des airs engageants tandis qu'au micro un speaker invitait les Grenoblois à la Soirée du Vercors où il leur promettait une chaude ambiance (elle le fut au réel comme au figuré). Il faut croire que cette réclame plut aux amateurs de danse car elle en attira un nombre fort satisfaisant ; en tout cas, elle amusa tout le monde.

Monsieur le Préfet lui-même et Madame, ainsi que Monsieur le Maire de Grenoble firent aux Pionniers l'honneur de leur présence. Notre président Clément et Madame étaient également là; MM. Abel Demeure, président de la section de Fontaine et Revollet, président de la section de St-Nizier vinrent apporter le salut amical des Pionniers de ces localités.

Un vin d'honneur réunit ces personnalités ainsi que notre camarade résistant Sapin, M. Brisac, président de la section de Grenoble, M. Guillet, secrétaire et Madame ; M. le Président de l'Altérophile-Club Grenoblois, dont les athlètes devaient donner quelques instants après une belle démonstration.

M. Brisac remercia, au nom de la section de Grenoble, personnalités et amis de la sympathie qu'ils avaient bien voulu témoigner aux Pionniers du Vercors en cette soirée. M. le Préfet répondit par des paroles venues du cœur et, laissant parler le commandant Vauban, dit sa joie de passer ces quelques instants au milieu de camarades de la Résistance.

Le bal se termina à une heure avancée de la nuit non sans qu'il y ait eu une attraction donnée par l'Altérophile-Club de Grenoble et le tirage de la tombola.

En conclusion, ce fut une excellente soirée à laquelle la coïncidence de la célébration de l'anniversaire de la Victoire contribua à donner une atmosphère de fête.

Félicitations et remerciements vont aux organisateurs du bal et à tous ceux qui se sont dévoués à sa bonne réussite.

AVIS IMPORTANT

Sépultures dans les Cimetières Nationaux du VERCORS

Nous invitons les familles des victimes du Vercors qui ne seraient pas encore mis en relation avec le Comité du MÉMORIAL de le faire au plus tôt.

Il importe qu'elles fassent connaître leur décision d'urgence ; soit qu'elles veuillent pour le ou les membres morts au Vercors une sépulture dans l'un des deux cimetières nationaux, soit qu'elles désirent une simple inscription.

Adresser la correspondance au Cdt TANANT, S. Direction des P.G.A., Qartier Hoche, Grenoble.

A ce jour, le Comité a enregistré :
119 demandes de sépulture à VASSIEUX
72 » » St-NIZIER.
Il y aura, en outre, des sépultures d'inconnus.

POUR L'HISTOIRE DU VERCORS

Afin que soient réunis les éléments nécessaires à une histoire authentique du Vercors, rassemblez vos notes et vos souvenirs et faites les parvenir sans tarder à la Permanence, 1, Rue de la Liberté, Grenoble.

UN PEU D'HISTOIRE

AVRIL-MAI 1944.

En Avril, les G. M. R. et les Miliciens montent une vaste opération contre le Maquis du Vercors, mais le Commandement du Vercors en est informé à temps.

Afin d'éviter à la population de dures représailles et ne voulant pas engager aussi prématurément un combat d'envergure s'avérant difficile par suite de l'enneigement, il procède à un mouvement osé.

Presque tous les camps du Vercors descendent s'installer provisoirement dans la plaine au delà de l'Isère. Ainsi, l'assaillant donne dans le vide alors que les Maquisards qu'ils cherchent les regardent tranquillement, d'en bas, se demener en vain.

Les opérations se réduisent à quelques petits accrochages et de faibles représailles relativement à ce qu'elles auraient pu être. Les Miliciens, furieux d'avoir été bernés, se vengent en fusillant à Vassieux trois Résistants du Vercors : le lieutenant Doucin, le facteur Ezingeard et le cultivateur Mially.

Les premiers jours de mai, le calme étant revenu, les camps rejoignent leurs bases sur le plateau.

ATTESTATION DE PRÉSENCE AU VERCORS

Nombreux sont les camarades qui demandent au Bureau Central des attestations de présence au Vercors ayant une valeur officielle au regard des administrations.

A plusieurs reprises, des communiqués ont paru dans les journaux pour faire connaître les catégories de personnes qui pouvaient prétendre à la délivrance de telles attestations.

Ces catégories sont :

— Les militaires actuellement sous les drapeaux.
— Les blessés ou les malades en instance de réforme.
— Les familles des F. F. I. morts au Champ d'honneur.

Pour obtenir de telles attestations il faut :

1° demander une attestation de présence au capitaine Charles (Herbaut) à la Permanence ;

2° envoyer cette attestation au Bureau Liquidateur F. F. I. de la Caserne Vinoy à Grenoble en spécifiant pour quelles raisons on demande cette attestation. (Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse).

Le Bureau Liquidateur F. F. I. envoie alors la demande à l'Etat-Major de la 8e Région à Lyon qui donne satisfaction. Généralement un délai d'une dizaine de jours est nécessaire pour obtenir la pièce demandée.

Pour les anciens Combattants du Vercors qui n'entreraient pas dans les catégories ci-dessus désignées, le capitaine Herbaut continue de délivrer des attestations de présence au Vercors, lesquelles, jusqu'à présent, n'ont jamais été contestées.

COUTURE TRICOT
"MODERNA"
Mesdemoiselles GUILLOT
VILLARD-DE-LANS (Isère)
Vêtements de Sports
Laines de Marque

Robes & Manteaux
Janine
COUTURE
23, rue Jacquemart
ROMANS (Drôme)

CHAUSSURES LUXE
SPORT et TRAVAIL
Vve Jh RAVIX
VILLARD-DE-LANS
Tél. 25 (Isère)

«A la Confiance»
BIJOUTERIE -- HORLOGERIE
P. DELORME
32, Rue Jacquemart
ROMANS (Drôme)

Grand Café
de Marseille
Etablissement de 1er Ordre
ROMANS
Tél. 1.01

CHAUSSURES
DE ROMANS
Maurice DONNADIEU
Rue Jacquemart
ROMANS

Un Livre d'Actualité !
VERCORS
HAUT-LIEU DE FRANCE
par le Command. Pierre TANANT
Le volume sous couverture illustrée : Prix 190 frs
En vente dans toutes les librairies et aux Editions ARTHAUD Grenoble

CHEMISERIE
Willy
Bonneterie - Lingerie
17, rue Côte-des-Cordeliers
Tél. 3.55 ROMANS

A LA CHAUSSURE DE ROMANS
Location de Skis - Luges - Patins à Glace
Marcel GIRARD
VILLARD-DE-LANS Tél. 119

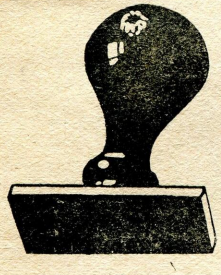

GRAVURE SUR MÉTAUX
C. GAUTIER
10, rue Montorge, Grenoble
(en face Ets Gabriel Gay)
TIMBRE CAOUTCHOUC
GRAVURE INDUSTRIELLE A LA MACHINE

CAFÉ DE LA
RÉSISTANCE
HUON Noël
72, Place Jean-Jaurès
ROMANS (Drôme)

CHARCUTERIE
A. JOURDAN
28, Place Maurice-Faure
ROMANS (Drôme)

Bar - Restaurant
Au Rosbif
9, rue Etienne-Marcel, 9
GRENOBLE
CUISINE SOIGNÉE

ROUFFIA
SPORTS
TOUT L'EQUIPEMENT SPORTIF
15, rue Mathieu de la Drôme
ROMANS (Drôme)

T. S. F.
Électricité Générale
BARRIER
47, Grande-Rue, 47
BOURG-de-PÉAGE
(Drôme) Tél. Romans 5.98

ENTREPRISE
BRAGI
TRAVAUX PUBLICS
VILLARD-DE-LANS

LE PIONNIER DU VERCORS

Direction - Administration :
1, rue de la Liberté, Grenoble

ABONNEMENT
DE SOUTIEN
1 an ..... 100 francs
C. C. P. 2.127-15 Lyon

Machines et Outillage Modernes
Louis VINCENT
Maurice VINCENT & Cie
8, Place de la Gare et
39, Rue Casimir-Brenier
GRENOBLE

L'Amicale des Pionniers et Combattants Volontaires du Vercors remercie
les Ets Paul ARNOUD de Romans
et la Cie CONTINENTALE D'ASSURANCES de Valence
du don qu'ils ont fait à la Caisse de Solidarité de notre Association

Rédacteur ; SERRATRICE.

Grenoble Imp. Carnot - 4, Rue Lazare-Carnot

ALASKA FOURRURES

La Maison se recommande par son Choix
Sa Qualité - Ses Prix

J. CAMPOURO

21, Rue Mathieu-de-la-Drôme, ROMANS
Téléph. 831
Même Maison : 4, Rue St-Maurice, ANNECY

SERVICE RAPIDE
TRANSPORTS
TERRESTRES
MARITIMES
DÉMÉNAGEMENT

MUTTE

11 et 13, Rue du Polygone — GRENOBLE
Téléphone 4.47 - 2.25 - 48.48

Hôtel Moderne

THÉO RACOUCHOT

VILLARD-de-LANS

Ses spécialités

SPLENDID HOTEL

CHARVET, Propriétaire

VILLARD-DE-LANS

Téléph. 47

CRÉDIT LYONNAIS
Agence de VALENCE

Sous-agences : ROMANS, MONTÉLIMAR, CREST
PIERRELATTE, PRIVAS, TOURNON, LE CHEYLARD

Toutes Opérations de Banque et de Bourse

CAFE DU NORD

BISET Frères - Robert SORO Succr

PLACE MAURICE-FAURE - ROMANS
Tél. 38

Chapeaux MOSSANT
ROMANS

"RODY" CHAUSSURES SANDALETTES

16, Rue d'Estienne-Dorge, BOURG-de-PÉAGE

Tél. 11.24 (Drôme)

Comptoir Dauphinois du Pneu

Joseph TESSARO

86, Cours Jean-Jaurès, 86
— GRENOBLE —

NOUVEL-HÔTEL

PERDRIX, Propriétaire

VILLARD-DE-LANS
Téléph. 34 (Isère)

— TOUT CONFORT —

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - VIN EN GROS

Mme Vve LÉON PICOT

SAINT-MARCELLIN (Isère)

Téléph. 46 Téléph. 46

Camarade du Vercors
Si tu as une consommation ou un repas à prendre, au lieu d'aller n'importe où, va au

Grand Café-Brasserie-Restaurant

angle Avenue Félix-Viallet et Bd Gambetta
GRENOBLE Téléph. 12.09

POISSONNERIE PEAGEOISE

BERNE

Télé. 6.09

LE RICHELIEU

Propriété de l'Amicale des Pionniers du Vercors
BERNARD Gérant, Chef de Cuisine

Ses apéritifs *Sa cuisine* *Sa cave*

Siège de : l'Association des Boulistes Grenoblois